RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 01332
Numéro SIREN : 383 604 261
Nom ou dénomination : ALL SYSTEMS

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2018 sous le numéro de dépôt B2018/013613

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *GRENOBLE*

Date : 04/09/2018

1392668

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/013613**
n°de gestion : **1991B01332**
n°SIREN : **383 604 261 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 04/09/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ALL SYSTEMS - Société par actions simplifiée
26 boulevard Des Frères Desaire 38170 Seyssinet-pariset -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE GRENOBLE

1392668

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	309 770	309 770		686
Fonds commercial (1)	762	762		
Autres immobilisations incorporelles	3 651	762	2 889	2 889
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 813	1 813		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	729	729		
Autres immobilisations corporelles	251 378	229 204	22 174	27 195
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**568 102**	**543 039**	**25 063**	**30 770**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				**2 390**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	369 209	57 831	311 377	185 916
Autres créances	588 386		588 386	522 111
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	
Disponibilités	753 570		753 570	718 808
Charges constatées d'avance (3)	17 729		17 729	11 196
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 928 894**	**57 831**	**1 871 063**	**1 440 420**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 496 997	600 870	1 896 126	1 471 190

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
13 SEP 2018
Sous le N° 3613

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	166 700	166 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	143 729	143 729
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	16 670	16 670
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	341 123	
Report à nouveau		157 026
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**656 816**	**584 097**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 325 038**	**1 068 222**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 641	374
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 276	1 276
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165 486	97 998
Dettes fiscales et sociales	378 150	297 560
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 536	5 760
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**571 088**	**402 968**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 896 126	1 471 190

(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	571 088	402 968
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 641	374
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	10 947		10 947	3 035
Production vendue (biens)	669 570		669 570	399 755
Production vendue (services)	2 216 574		2 216 574	2 050 274
Chiffre d'affaires net	**2 897 090**		**2 897 090**	**2 453 064**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				4 617
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			183 451	45 977
Autres produits			108	25
Total produits d'exploitation (I)			**3 080 649**	**2 503 683**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			2 246	2 142
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 936	3 580
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			447 074	393 640
Impôts, taxes et versements assimilés			37 495	35 145
Salaires et traitements			1 083 707	1 057 384
Charges sociales			522 643	425 055
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 860	33 639
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			26 293	14 390
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			391 880	189 954
Total charges d'exploitation (II)			**2 532 133**	**2 154 929**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			548 516	348 754
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			655	556
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				10
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**655**	**566**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			191	
Différences négatives de change			13	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**204**	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			451	566
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			548 967	349 320

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		30 228
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		53 000
Total produits exceptionnels (VII)		**83 228**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	79	107
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**79**	**107**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-79	83 121
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-107 928	-151 655
Total des produits (I+III+V+VII)	**3 081 304**	**2 587 478**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**2 424 488**	**2 003 381**
BENEFICE OU PERTE	656 816	584 097

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier	*3 806*
- Redevances de crédit-bail immobilier	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

SAS ALL SYSTEMS

26 boulevard des Frères Désaire
38170 SEYSSINET PARISET

SFECO

Société Fiduciaire d'Expertise Comptable de l'Ouest

10, rue des Nonnains d'Hyères

75004 PARIS

Tél. 01.40.06.95.95 Fax. 01.40.06.09.10

Sommaire

1. Comptes annuels **1**
Bilan actif 2
Bilan passif 3
Compte de résultat 4
Compte de résultat (suite) 5
2. Détail des comptes **6**
Bilan détaillé 7
Compte de résultat détaillé 11
Soldes intermédiaires de gestion 16
3. Annexes **21**
Règles et méthodes comptables 22
Immobilisations 25
Amortissements 27
Tableau des provisions 28
Etat des créances 29
Synthèse des charges à payer 30
Synthèse des charges constatées d'avance 31
Synthèse des produits à recevoir 32
Synthèse fonds commercial 33
Notes sur les retraites 34
Notes sur les effectifs et le DIF 35
Ventilation de l'IS 36
Notes sur les capitaux propres 37
4. Liasse fiscale **38**
2065 - Impôt sur les sociétés 60
2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065 61
2069A - Crédit d'impôt Recherche 62
2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 69

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Comptes annuels

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 - Logiciels	309 770,03		309 770,03	309 770,03
280500 - Amort. Concessions et droits ...		309 770,03	-309 770,03	-309 083,94
	309 770,03	309 770,03		686,09
Fonds commercial				
207000 - Fonds commercial	762,25		762,25	762,25
290700 - Prov. Fonds commercial		762,25	-762,25	-762,25
	762,25	762,25		
Autres immobilisations incorporelles				
208020 - Marques	3 117,60		3 117,60	3 117,60
208030 - Dépt APP Logiciels	533,57		533,57	533,57
290820 - Dépréciation Marques		762,25	-762,25	-762,25
	3 651,17	762,25	2 888,92	2 888,92
Immobilisations corporelles				
Constructions				
213500 - Installations générales	1 812,59		1 812,59	1 812,59
281350 - DAP S/CONSTRUCTION		1 812,59	-1 812,59	-1 812,59
	1 812,59	1 812,59		
Installations techniques, matériel et outillage				
215700 - Agencement, aménagements mat. outi	728,60		728,60	728,60
281570 - Amort MATERIEL OUTILLAGE		728,60	-728,60	-728,60
	728,60	728,60		
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Agencement Amenagement Installatio	72 962,62		72 962,62	72 962,62
218190 - Aménagement Formation	641,07		641,07	641,07
218300 - Matériel de bureau & informatique	151 854,39		151 854,39	147 807,37
218400 - Mobilier	25 919,54		25 919,54	24 813,71
281810 - Amort. Installations générales		60 740,91	-60 740,91	-57 283,94
281819 - Amort Agenct Formation		641,07	-641,07	-641,07
281830 - Amort. Matériel de bureau & info.		142 877,00	-142 877,00	-136 456,04
281840 - Amort. Mobilier		24 944,64	-24 944,64	-24 648,88
	251 377,62	229 203,62	22 174,00	27 194,84
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**568 102,26**	**543 039,34**	**25 062,92**	**30 769,85**
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Nature client	234 342,57		234 342,57	83 563,70
416000 - Clients douteux ou litigieux	129 983,40		129 983,40	267 557,79
418100 - Clients - factures à établir	4 882,54		4 882,54	7 440,00
491000 - Prov. Comptes de clients		57 831,06	-57 831,06	-172 645,87
	369 208,51	57 831,06	311 377,45	185 915,62
Fournisseurs débiteurs				
409700 - Fournisseur - autres avoirs				3 700,23
				3 700,23
Personnel				
421000 - Personnel - rémunérations dues	322,11		322,11	
425000 - Personnel - Avances et acomptes	500,00		500,00	
438700 - Charges sociales - produits à recev	5 398,25		5 398,25	
	6 220,36		6 220,36	

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
Etat, Impôts sur les bénéfices				
444001 - Etat - Impts Société	275 264,00		275 264,00	224 443,00
	275 264,00		275 264,00	224 443,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445620 - TVA ded./Prest (20%)	4 142,38		4 142,38	1 216,07
445621 - TVA ded Achats Mat Ó 20%	27,30		27,30	
445670 - Crédit de TVA à reporter				7 727,00
445716 - TVA Collect./Ventes (19,6%)	19 160,73		19 160,73	
445720 - Tva Coll.Ventes 20%	7 120,71		7 120,71	52,80
445860 - TVA s/Factures non parvenues	13 178,92		13 178,92	15 644,48
445875 - TVA s/Avoir à établir				960,00
	43 630,04		43 630,04	25 600,35
Autres créances				
467101 - FINANCIERE LA D.S.	263 272,05		263 272,05	262 879,00
467102 - ALABASTER				5 488,00
	263 272,05		263 272,05	268 367,00
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
409100 - Fournisseurs - acomptes s/commande				2 389,86
				2 389,86
Valeurs mobilières de placement				
503100 - SOUSCRIPT PROGRES 80	200 000,00		200 000,00	
	200 000,00		200 000,00	
Disponibilités				
511200 - Chèques à encaisser				4 126,80
512001 - BPDAS	391 253,70		391 253,70	543 649,99
512007 - CREDIT AGRICOLE	361 405,41		361 405,41	170 459,96
518700 - Int courus à recevoir	652,62		652,62	393,05
530000 - CAISSE	258,47		258,47	178,47
	753 570,20		753 570,20	718 808,27
Charges constatées d'avance				
486000 - Charges constatées d'avance	17 729,23		17 729,23	11 196,16
	17 729,23		17 729,23	11 196,16
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 928 894,39**	**57 831,06**	**1 871 063,33**	**1 440 420,49**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 496 996,65	600 870,40	1 896 126,25	1 471 190,34

Bilan détaillé

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - CAPITAL APPELE VERSE	166 700,00	166 700,00
	166 700,00	166 700,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
104200 - PRIME DE FUSION	143 729,15	143 729,15
	143 729,15	143 729,15
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	16 670,00	16 670,00
	16 670,00	16 670,00
Autres réserves		
106800 - Autres Rerves	341 122,88	
	341 122,88	
Report à nouveau		
110000 - Report à nouveau (créditeur)		157 026,16
		157 026,16
Résultat de l'exercice	**656 815,94**	**584 096,72**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 325 037,97**	**1 068 222,03**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Découverts et concours bancaires		
511200 - Chèques à encaisser	1 310,40	
518000 - Intérts courus	330,87	194,48
580000 - Virements internes		180,00
	1 641,27	*374,48*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 641,27	374,48
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455170 - C/C XAVIER DEFAY	1 275,78	1 275,78
	1 275,78	1 275,78
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Nature fournisseur	97 986,18	12 949,29
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	67 499,42	85 048,55
	165 485,60	97 997,84
Personnel		
421000 - Personnel - rémunérations dues		19,81
424305 - Intéressements Salariés	101 398,00	83 402,22
428200 - Dettes CP Dus	71 945,25	69 955,00
428600 - Autres charges à payer		240,15
	173 343,25	*153 617,18*
Organismes sociaux		
431000 - Sécurité sociale	62 535,55	50 343,00
437001 - CIPRA / AG2R	15 265,53	13 077,00
437005 - MEDERIC PREVOYANCE	28 960,09	13 167,00
437304 - NATIXIS RETRAITE	31 313,60	9 070,00
438620 - CH S/CP DU	37 179,32	34 431,00
438673 - CAP / Formation continue	12 460,14	
438675 - CAP / Taxe apprentissage	6 666,20	
	194 380,43	*120 088,00*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
445510 - TVA à décaisser ALL SYSTEMS	4 116,06	
445861 - TVA S/avoir à recevoir		556,74
445870 - TVA sur factures à établir		1 240,00
445876 - Tva S/Av tablir 20%	382,50	

Bilan détaillé

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
	4 498,56	*1 796,74*
Autres dettes fiscales et sociales		
448600 - Etat - autres charges à payer	3 279,36	3 868,00
448601 - Cap taxe apprentissage		5 994,00
448602 - Formation Continue		11 536,29
448605 - CVAE	2 648,00	541,00
448637 - Taxe Véhicule Société		119,00
	5 927,36	*22 058,29*
Dettes fiscales et sociales	378 149,60	297 560,21
Autres dettes		
419700 - Clients - autres avoirs	4 500,04	5 760,00
467100 - Autres comptes débiteurs/créditeurs	1 820,71	
467102 - ALABASTER	18 215,28	
	24 536,03	5 760,00
TOTAL DETTES	**571 088,28**	**402 968,31**
TOTAL PASSIF	1 896 126,25	1 471 190,34

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
707001 - Vente Matériel Informatique	8 971,79	0,31	535,00	0,02	8 436,79	NS
707002 - Vente Logiciels /marchandises	1 975,00	0,07	2 500,00	0,10	-525,00	-21,00
	10 946,79	0,38	3 035,00	0,12	7 911,79	260,69
Production vendue						
701001 - Vente Logiciels standards France	667 069,82	23,03	383 605,21	15,64	283 464,61	73,89
701801 - Vente Log Stand Dom Tom	2 500,00	0,09	16 149,75	0,66	-13 649,75	-84,52
706002 - Vente Formation ALL SYSTEMS	368 681,62	12,73	234 275,69	9,55	134 405,93	57,37
706003 - Vente Assistance	2 950,00	0,10	7 150,00	0,29	-4 200,00	-58,74
706004 - Vente Installation sur site	3 100,00	0,11	6 450,00	0,26	-3 350,00	-51,94
706005 - Vente Maintenance	1 593 140,03	54,99	1 572 611,26	64,11	20 528,77	1,31
706008 - Prest Serv/Formation			2 400,00	0,10	-2 400,00	-100,00
706009 - Vente Upgrade Mise à jour	18 582,50	0,64	26 443,00	1,08	-7 860,50	-29,73
706010 - P/Services Develop specif			8 625,00	0,35	-8 625,00	-100,00
706012 - HÚbergement CLOUD France	5 080,00	0,18			5 080,00	
706047 - Abonnement CLIMIAO / LIC CO Fr	25 066,46	0,87	23 648,71	0,96	1 417,75	6,00
706802 - Vente Formation Dom Tom	2 000,00	0,07			2 000,00	
706805 - Vente Maintenance DOM TOM	11 808,00	0,41	9 477,00	0,39	2 331,00	24,60
706847 - Abonnement MIAO RT/DE/4SALES/ D	2 000,04	0,07	833,35	0,03	1 166,69	140,00
708002 - Location Logiciel France	182 235,00	6,29	154 160,00	6,28	28 075,00	18,21
708003 - SAS MIAO CLOUD	1 900,00	0,07			1 900,00	
708500 - Port S/vente taxable	30,00				30,00	
708802 - Location Logiciel Dom Tom			4 200,00	0,17	-4 200,00	-100,00
	2 886 143,47	99,62	2 450 028,97	99,88	436 114,50	17,80
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
740000 - Subventions D'Exploitation			4 617,04	0,19	-4 617,04	-100,00
			4 617,04	0,19	-4 617,04	-100,00
Autres produits						
758000 - Produits divers de gestion courante	108,36		25,41		82,95	326,45
781740 - Rep/prov dépréciation clients	141 108,25	4,87	4 895,61	0,20	136 212,64	NS
791200 - Rembt Assurance	35,00				35,00	
791202 - REMBT FRAIS DE FORMATION			500,00	0,02	-500,00	-100,00
791203 - REMBT FRAIS DEPLT	39 747,42	1,37	28 568,59	1,16	11 178,83	39,13
791204 - Rembt Frais DÚplt DOM TOM	1 945,88	0,07			1 945,88	
791207 - Rembt Frais Divers	2 042,31	0,07	347,38	0,01	1 694,93	487,92
791401 - Rembt Cpam + Cipra	-1 428,00	-0,05			-1 428,00	
791403 - REMBT IJ COMPL MALAKOFF MED			11 665,25	0,48	-11 665,25	-100,00
	183 559,22	6,34	46 002,24	1,88	137 556,98	299,02
Total	**3 080 649,48**	**106,34**	**2 503 683,25**	**102,06**	**576 966,23**	**23,04**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
607002 - Achats Fournit Inform	443,77	0,02	443,30	0,02	0,47	0,11
607004 - Achats Logiciels	1 802,40	0,06	1 698,98	0,07	103,42	6,09
	2 246,17	0,08	2 142,28	0,09	103,89	4,85
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
602200 - Achats comsom (disq/CD/clés)	9 935,85	0,34	3 579,66	0,15	6 356,19	177,56
	9 935,85	0,34	3 579,66	0,15	6 356,19	177,56
Variation de stock (m.p.)						

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Autres achats & charges externes						
604000 - Achats Etudes/prestations services	34 143,33	1,18	52 838,38	2,15	-18 695,05	-35,38
604001 - Achat prestation développement log	700,00	0,02	630,00	0,03	70,00	11,11
605000 - Achats matériel et travaux			197,00	0,01	-197,00	-100,00
606001 - Eau, Electricité	7 058,14	0,24	7 389,19	0,30	-331,05	-4,48
606300 - Fournitures Entretien, petit équip.	927,75	0,03	888,73	0,04	39,02	4,39
606400 - Fournitures administratives	9 742,89	0,34	7 564,61	0,31	2 178,28	28,80
612201 - Crédit bail mobilier / loc copieur			3 806,21	0,16	-3 806,21	-100,00
613200 - Locations immobilières	1 110,08	0,04			1 110,08	
613201 - Location bureaux	44 652,24	1,54	44 503,17	1,81	149,07	0,33
613510 - Location véhicule LAMI / AVIS / DIV	5 265,34	0,18	3 633,93	0,15	1 631,41	44,89
613511 - Location Longue Durée VEHICULE	11 499,98	0,40	2 792,16	0,11	8 707,82	311,87
613530 - Locations de matériel de bureau	2 060,00	0,07			2 060,00	
614000 - Charges locatives et copropriété	8 911,26	0,31	8 958,13	0,37	-46,87	-0,52
615200 - Entretien RéparBiens Immob	914,00	0,03	916,67	0,04	-2,67	-0,29
615500 - Entretien RarBiens Mobiliers	122,50				122,50	
615501 - Entretien Mat Bureau	450,00	0,02			450,00	
615502 - Entretien et produits divers	944,86	0,03	792,30	0,03	152,56	19,26
615503 - Nettoyage bureaux	4 893,96	0,17	4 845,48	0,20	48,48	1,00
615601 - Entretien système alarme intrusion	661,83	0,02	522,08	0,02	139,75	26,77
615602 - Maintenance Mat informatique	967,64	0,03	3 487,18	0,14	-2 519,54	-72,25
615603 - Maintenance matériel administratif	3 063,26	0,11	2 539,16	0,10	524,10	20,64
615606 - Maintenance Pc Soft / Dev			1 018,00	0,04	-1 018,00	-100,00
616002 - Assurances diverses	1 140,14	0,04	1 078,12	0,04	62,02	5,75
616100 - Assurances multirisques	1 151,00	0,04	1 103,87	0,04	47,13	4,27
616101 - Responsabilité Civile	3 884,50	0,13	3 869,50	0,16	15,00	0,39
616301 - Assurance CLIO POLO	2 387,58	0,08	395,75	0,02	1 991,83	503,31
618000 - Services extÚrieurs divers	859,61	0,03			859,61	
618101 - Cotisation professionnelle	13 230,00	0,46	4 417,61	0,18	8 812,39	199,48
618300 - Documentation technique	4,70				4,70	
618301 - Docum, Abonnt, Livres, Fichiers	473,00	0,02	433,00	0,02	40,00	9,24
618500 - Sinaires Et Confences	12 845,40	0,44	41,67		12 803,73	NS
621100 - Personnel intérimaire	1 237,50	0,04			1 237,50	
622601 - Honoraires de Gestion	20 761,25	0,72	28 107,00	1,15	-7 345,75	-26,13
622604 - Hono Conseil Juridique	7 418,66	0,26	6 202,97	0,25	1 215,69	19,60
622606 - Redev. TOP	2 420,25	0,08	4 249,28	0,17	-1 829,03	-43,04
622608 - Honoraires divers	34 000,00	1,17	31 000,00	1,26	3 000,00	9,68
622700 - Frais d'actes	718,02	0,02	42,79		675,23	NS
622800 - COMMISSION S/CHQ RESTAURANT	66,00		195,00	0,01	-129,00	-66,15
622810 - Formation du personnel	7 500,00	0,26			7 500,00	
623000 - Publicité, Plaquettes Insertion	2 605,00	0,09			2 605,00	
623100 - Annonces Insertion	5 015,50	0,17			5 015,50	
623101 - Publicit Diverses	2 471,85	0,09			2 471,85	
623102 - Mailing Cartes T	4 650,00	0,16			4 650,00	
623200 - Réseau Internet Abonnement	540,00	0,02	540,00	0,02		
623240 - SITE / RESEAU INTERNET	5 786,01	0,20	6 161,67	0,25	-375,66	-6,10
623250 - Plateforme interne - Hébergement IT	7 976,70	0,28	6 158,62	0,25	1 818,08	29,52
623401 - Cadeaux	311,00	0,01	4 280,00	0,17	-3 969,00	-92,73
624100 - Transports /Achats	36,00		24,00		12,00	50,00
624200 - Transports/Ventes	714,75	0,02	976,28	0,04	-261,53	-26,79
624307 - Frais déplacements FAC	6 595,80	0,23	5 066,58	0,21	1 529,22	30,18
624308 - Frais Diacements Stagiaires/Cdd	3 599,38	0,12			3 599,38	

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
624309 - Frais déplacements VIG	5 619,02	0,19	2 200,21	0,09	3 418,81	155,39
624312 - Frais déplacements JMN	4 095,53	0,14	4 264,45	0,17	-168,92	-3,96
624313 - Frais déplacements XAD	1 707,50	0,06	1 427,01	0,06	280,49	19,66
624315 - Frais Dlacements Brd			62,90		-62,90	-100,00
624321 - Frais Déplacements Admin	1 320,96	0,05	4 644,80	0,19	-3 323,84	-71,56
624322 - Frais dÚplacements AurÚlie BENOIT	2 340,72	0,08			2 340,72	
624323 - Frais dÚplacements Caroline MERLE	5 265,61	0,18			5 265,61	
624391 - Frais dépl DHEM	11 643,59	0,40			11 643,59	
624392 - Frais déplacements GIB	11 338,26	0,39	5 476,91	0,22	5 861,35	107,02
624393 - Frais Dépl Jl Marin	17 771,91	0,61	22 515,43	0,92	-4 743,52	-21,07
624394 - Frais déplacements MAB	10 876,17	0,38	15 344,47	0,63	-4 468,30	-29,12
624395 - Frais déplacements JHI	12 819,61	0,44	11 657,23	0,48	1 162,38	9,97
624396 - Frais déplacements CHL	4 275,25	0,15	2 578,33	0,11	1 696,92	65,81
624399 - Frais déplacements Q.LE	11 685,43	0,40	10 268,67	0,42	1 416,76	13,80
624400 - Transports Admini	301,64	0,01			301,64	
624801 - Frais Dlacements Divers	1 981,14	0,07	303,75	0,01	1 677,39	552,23
624802 - Frais déplacements WEBMASTER	412,18	0,01	55,08		357,10	648,33
625100 - Voyages et déplacements			30,00		-30,00	-100,00
625601 - Missions, réceptions	11 602,96	0,40	13 602,01	0,55	-1 999,05	-14,70
625603 - Réunions / séminaires personnel			1 440,00	0,06	-1 440,00	-100,00
625604 - Frais de MISSION JP SIMON	17 354,84	0,60	17 236,51	0,70	118,33	0,69
625605 - Frais de MISSION B.DELAHAYE			-219,95	-0,01	219,95	-100,00
626001 - Affranchissements	4 147,67	0,14	6 644,03	0,27	-2 496,36	-37,57
626002 - Téléphone, Fax	17 578,38	0,61	15 093,98	0,62	2 484,40	16,46
627000 - Services Bancaires	2 428,68	0,08	1 291,99	0,05	1 136,69	87,98
627001 - Services banc/commissions changes	38,00		20,83		17,17	82,43
627200 - Frais Interépargne	856,95	0,03	398,11	0,02	458,84	115,25
628100 - Cotisations (non prof.)	1 123,30	0,04	1 100,00	0,04	23,30	2,12
628400 - FORMATION DU PERSONNEL			4 536,76	0,18	-4 536,76	-100,00
	447 073,96	15,43	393 639,60	16,05	53 434,36	13,57
Total	**459 255,98**	**15,85**	**399 361,54**	**16,28**	**59 894,44**	**15,00**
MARGE SUR M/SES & MAT	**2 621 393,50**	**90,48**	**2 104 321,71**	**85,78**	**517 071,79**	**24,57**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
631200 - Taxes apprents/Trésor Pub	6 666,00	0,23	5 994,00	0,24	672,00	11,21
633000 - Autres Organismes (Imps, Taxes .)			3 868,00	0,16	-3 868,00	-100,00
633300 - Formation continue	10 416,16	0,36	9 744,24	0,40	671,92	6,90
633400 - Effort de construction	3 279,36	0,11			3 279,36	
635100 - CFE CVAE	16 162,00	0,56	15 125,00	0,62	1 037,00	6,86
635140 - Taxes sur les Véhicules de Société	971,00	0,03	414,00	0,02	557,00	134,54
	37 494,52	1,29	35 145,24	1,43	2 349,28	6,68
Salaires et Traitements						
641100 - Rémunération personnels	935 912,84	32,31	729 171,01	29,72	206 741,83	28,35
641120 - Indemnité Cp			92 084,42	3,75	-92 084,42	-100,00
641200 - Congés payés	1 990,75	0,07	-17 749,71	-0,72	19 740,46	-111,22
641300 - Primes et gratifications	44 405,00	1,53	105 807,40	4,31	-61 402,40	-58,03
641305 - Intéressements Salariés	101 398,00	3,50	83 402,22	3,40	17 995,78	21,58
641308 - Versement PERCO			10 644,56	0,43	-10 644,56	-100,00
641401 - INDEMNITES LICENCIEMENT			54 024,22	2,20	-54 024,22	-100,00
	1 083 706,59	37,41	1 057 384,12	43,10	26 322,47	2,49

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Charges sociales						
645100 - Cotisations URSSAF	319 750,69	11,04	311 021,40	12,68	8 729,29	2,81
645301 - IRSEA Prémalliance			17 693,30	0,72	-17 693,30	-100,00
645302 - Retraite CADRES CIRICA	73 751,33	2,55	42 215,25	1,72	31 536,08	74,70
645304 - Retraite NATIXIS	40 827,32	1,41	43 684,08	1,78	-2 856,76	-6,54
645311 - MSRA EXIST MALAKOFF	19 157,26	0,66	17 744,68	0,72	1 412,58	7,96
645314 - MEDERIC Prévoyance	14 761,45	0,51	16 256,02	0,66	-1 494,57	-9,19
645400 - Assedic	39 857,10	1,38			39 857,10	
645602 - Charges soc/cp	2 748,32	0,09	-15 804,99	-0,64	18 553,31	-117,39
645800 - CH.S/PRIME			-349,00	-0,01	349,00	-100,00
647100 - Abondement	30 372,16	1,05	3 819,94	0,16	26 552,22	695,10
647500 - Médecine du travail	1 857,04	0,06	1 592,50	0,06	264,54	16,61
647510 - CHEQUES DEJEUNER ALL SYST	21 400,00	0,74	20 935,80	0,85	464,20	2,22
647520 - Chèques vacances	899,53	0,03			899,53	
647530 - Frais de transport	1 098,40	0,04			1 098,40	
647540 - Bons Cadeaux	1 417,50	0,05			1 417,50	
649000 - CICE	-45 255,00	-1,56	-33 754,00	-1,38	-11 501,00	34,07
	522 643,10	18,04	425 054,98	17,33	97 588,12	22,96
Amortissements et provisions						
681110 - Dot/amort. immob. incoporelles	686,09	0,02	25 803,91	1,05	-25 117,82	-97,34
681120 - Dot/amort. immob. corporelles	10 173,69	0,35	7 834,59	0,32	2 339,10	29,86
681740 - Prov Dépréciation Clients	26 293,44	0,91	14 390,01	0,59	11 903,43	82,72
	37 153,22	1,28	48 028,51	1,96	-10 875,29	-22,64
Autres charges						
651900 - Redevance APLIKA	1 080,00	0,04	1 080,00	0,04		
651901 - Redevances Light works RU	10 279,94	0,35	18 726,45	0,76	-8 446,51	-45,10
651902 - Souscription MICROSOFT	3 589,08	0,12	4 571,72	0,19	-982,64	-21,49
651903 - REDEV/COTISATION OPEN ALLIAN	1 906,35	0,07	831,77	0,03	1 074,58	129,19
651905 - Redevance LA DS			75 000,00	3,06	-75 000,00	-100,00
651906 - Souscription Divers	5 183,21	0,18			5 183,21	
651908 - Redev Prise en ligne SHARE IT			532,22	0,02	-532,22	-100,00
651909 - Droits d'utilisation annuels SAGE	9 154,44	0,32	5 830,13	0,24	3 324,31	57,02
651911 - Redevance ALABASTER	100 000,00	3,45	83 333,33	3,40	16 666,67	20,00
651913 - Redevance INFOBAT	99 875,07	3,45			99 875,07	
651914 - Redevance BBS	22 107,00	0,76			22 107,00	
654100 - Pertes Créances Irr	138 472,75	4,78			138 472,75	
658000 - Différence de règlements	231,98	0,01	48,80		183,18	375,37
	391 879,82	13,53	189 954,42	7,74	201 925,40	106,30
Total	**2 072 877,25**	**71,55**	**1 755 567,27**	**71,57**	**317 309,98**	**18,07**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**548 516,25**	**18,93**	**348 754,44**	**14,22**	**199 761,81**	**57,28**
Produits financiers						
765000 - Escompte obtenu	1,72		34,99		-33,27	-95,08
766000 - Gains De Change			9,83		-9,83	-100,00
768000 - Autres produits financiers	45,70		128,08	0,01	-82,38	-64,32
768002 - Interet S/Cpte Fi.La Ds	606,92	0,02	393,05	0,02	213,87	54,41
768800 - Ecart de conversion EURO	0,41				0,41	
	654,75	0,02	565,95	0,02	88,80	15,69
Charges financières						
661880 - Intérêts des dettes diverses	191,37	0,01			191,37	
666000 - Pertes de change	12,69				12,69	

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
	204,06	0,01			204,06	
Résultat financier	**450,69**	**0,02**	**565,95**	**0,02**	**-115,26**	**-20,37**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	**548 966,94**	**18,95**	**349 320,39**	**14,24**	**199 646,55**	**57,15**
Produits exceptionnels						
771801 - Profits exceptionnels			30 228,33	1,23	-30 228,33	-100,00
787500 - Repris.s/prov.risques charges excep			53 000,00	2,16	-53 000,00	-100,00
			83 228,33	3,39	-83 228,33	-100,00
Charges exceptionnelles						
671200 - AMENDES ET PENALITES	79,00		107,00		-28,00	-26,17
	79,00		107,00		-28,00	-26,17
Résultat exceptionnel	**-79,00**		**83 121,33**	**3,39**	**-83 200,33**	**-100,10**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
695000 - Impôts sur les bénéfices	-107 928,00	-3,73	-151 655,00	-6,18	43 727,00	-28,83
	-107 928,00	-3,73	-151 655,00	-6,18	43 727,00	-28,83
RESULTAT DE L'EXERCICE	656 815,94	22,67	584 096,72	23,81	72 719,22	12,45

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
707001 - Vente Matériel Informatique	8 971,79	81,96	535,00	17,63	8 436,79	NS
707002 - Vente Logiciels /marchandises	1 975,00	18,04	2 500,00	82,37	-525,00	-21,00
	10 946,79	100,00	3 035,00	100,00	7 911,79	260,69
Coût d'achats marchandises vendues						
607002 - Achats Fournit Inform	443,77	4,05	443,30	14,61	0,47	0,11
607004 - Achats Logiciels	1 802,40	16,47	1 698,98	55,98	103,42	6,09
	2 246,17	20,52	2 142,28	70,59	103,89	4,85
MARGE COMMERCIALE	**8 700,62**	**79,48**	**892,72**	**29,41**	**7 807,90**	**874,62**
Production vendue						
701001 - Vente Logiciels standards France	667 069,82	23,03	383 605,21	15,64	283 464,61	73,89
701801 - Vente Log Stand Dom Tom	2 500,00	0,09	16 149,75	0,66	-13 649,75	-84,52
706002 - Vente Formation ALL SYSTEMS	368 681,62	12,73	234 275,69	9,55	134 405,93	57,37
706003 - Vente Assistance	2 950,00	0,10	7 150,00	0,29	-4 200,00	-58,74
706004 - Vente Installation sur site	3 100,00	0,11	6 450,00	0,26	-3 350,00	-51,94
706005 - Vente Maintenance	1 593 140,03	54,99	1 572 611,26	64,11	20 528,77	1,31
706008 - Prest Serv/Formation			2 400,00	0,10	-2 400,00	-100,00
706009 - Vente Upgrade Mise à jour	18 582,50	0,64	26 443,00	1,08	-7 860,50	-29,73
706010 - P/Services Develop specif			8 625,00	0,35	-8 625,00	-100,00
706012 - HÜbergement CLOUD France	5 080,00	0,18			5 080,00	
706047 - Abonnement CLIMIAO / LIC CO Fr	25 066,46	0,87	23 648,71	0,96	1 417,75	6,00
706802 - Vente Formation Dom Tom	2 000,00	0,07			2 000,00	
706805 - Vente Maintenance DOM TOM	11 808,00	0,41	9 477,00	0,39	2 331,00	24,60
706847 - Abonnement MIAO RT/DE/4SALES/ D	2 000,04	0,07	833,35	0,03	1 166,69	140,00
708002 - Location Logiciel France	182 235,00	6,29	154 160,00	6,28	28 075,00	18,21
708003 - SAS MIAO CLOUD	1 900,00	0,07			1 900,00	
708500 - Port S/vente taxable	30,00				30,00	
708802 - Location Logiciel Dom Tom			4 200,00	0,17	-4 200,00	-100,00
	2 886 143,47	99,62	2 450 028,97	99,88	436 114,50	17,80
Production stockée						
Production immobilisée						
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	**2 886 143,47**	**99,62**	**2 450 028,97**	**99,88**	**436 114,50**	**17,80**
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	**2 897 090,26**	**100,00**	**2 453 063,97**	**100,00**	**444 026,29**	**18,10**
Achats de matières premières et approv.						
602200 - Achats comsom (disq/CD/clés)	9 935,85	0,34	3 579,66	0,15	6 356,19	177,56
	9 935,85	0,34	3 579,66	0,15	6 356,19	177,56
Variation de stocks						
Sous-traitance directe						
604000 - Achats Etudes/prestations services	34 143,33	1,18	52 838,38	2,15	-18 695,05	-35,38
604001 - Achat prestation développement log	700,00	0,02	630,00	0,03	70,00	11,11
605000 - Achats matériel et travaux			197,00	0,01	-197,00	-100,00
	34 843,33	1,20	53 665,38	2,19	-18 822,05	-35,07
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	**2 841 364,29**	**98,08**	**2 392 783,93**	**97,54**	**448 580,36**	**18,75**
MARGE BRUTE GLOBALE	**2 850 064,91**	**98,38**	**2 393 676,65**	**97,58**	**456 388,26**	**19,07**

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Autres achats et charges externes						
606001 - Eau, Electricité	7 058,14	0,24	7 389,19	0,30	-331,05	-4,48
606300 - Fournitures Entretien, petit équip.	927,75	0,03	888,73	0,04	39,02	4,39
606400 - Fournitures administratives	9 742,89	0,34	7 564,61	0,31	2 178,28	28,80
612201 - Crédit bail mobilier / loc copieur			3 806,21	0,16	-3 806,21	-100,00
613200 - Locations immobilières	1 110,08	0,04			1 110,08	
613201 - Location bureaux	44 652,24	1,54	44 503,17	1,81	149,07	0,33
613510 - Location véhicule LAMI / AVIS / DIV	5 265,34	0,18	3 633,93	0,15	1 631,41	44,89
613511 - Location Longue Durée VEHICULE	11 499,98	0,40	2 792,16	0,11	8 707,82	311,87
613530 - Locations de matériel de bureau	2 060,00	0,07			2 060,00	
614000 - Charges locatives et copropriété	8 911,26	0,31	8 958,13	0,37	-46,87	-0,52
615200 - Entretien RéparBiens Immob	914,00	0,03	916,67	0,04	-2,67	-0,29
615500 - Entretien RarBiens Mobiliers	122,50				122,50	
615501 - Entretien Mat Bureau	450,00	0,02			450,00	
615502 - Entretien et produits divers	944,86	0,03	792,30	0,03	152,56	19,26
615503 - Nettoyage bureaux	4 893,96	0,17	4 845,48	0,20	48,48	1,00
615601 - Entretien système alarme intrusion	661,83	0,02	522,08	0,02	139,75	26,77
615602 - Maintenance Mat Informatique	967,64	0,03	3 487,18	0,14	-2 519,54	-72,25
615603 - Maintenance matériel administratif	3 063,26	0,11	2 539,16	0,10	524,10	20,64
615606 - Maintenance Pc Soft / Dev			1 018,00	0,04	-1 018,00	-100,00
616002 - Assurances diverses	1 140,14	0,04	1 078,12	0,04	62,02	5,75
616100 - Assurances multirisques	1 151,00	0,04	1 103,87	0,04	47,13	4,27
616101 - Responsabilité Civile	3 884,50	0,13	3 869,50	0,16	15,00	0,39
616301 - Assurance CLIO POLO	2 387,58	0,08	395,75	0,02	1 991,83	503,31
618000 - Services extÚrieurs divers	859,61	0,03			859,61	
618101 - Cotisation professionnelle	13 230,00	0,46	4 417,61	0,18	8 812,39	199,48
618300 - Documentation technique	4,70				4,70	
618301 - Docum, Abonnt, Livres, Fichiers	473,00	0,02	433,00	0,02	40,00	9,24
618500 - Sinaires Et Confences	12 845,40	0,44	41,67		12 803,73	NS
621100 - Personnel intérimaire	1 237,50	0,04			1 237,50	
622601 - Honoraires de Gestion	20 761,25	0,72	28 107,00	1,15	-7 345,75	-26,13
622604 - Hono Conseil Juridique	7 418,66	0,26	6 202,97	0,25	1 215,69	19,60
622606 - Redev. TOP	2 420,25	0,08	4 249,28	0,17	-1 829,03	-43,04
622608 - Honoraires divers	34 000,00	1,17	31 000,00	1,26	3 000,00	9,68
622700 - Frais d'actes	718,02	0,02	42,79		675,23	NS
622800 - COMMISSION S/CHQ RESTAURANT	66,00		195,00	0,01	-129,00	-66,15
622810 - Formation du personnel	7 500,00	0,26			7 500,00	
623000 - Publicité, Plaquettes Insertion	2 605,00	0,09			2 605,00	
623100 - Annonces Insertion	5 015,50	0,17			5 015,50	
623101 - Publicit Diverses	2 471,85	0,09			2 471,85	
623102 - Mailing Cartes T	4 650,00	0,16			4 650,00	
623200 - Réseau Internet Abonnement	540,00	0,02	540,00	0,02		
623240 - SITE / RESEAU INTERNET	5 786,01	0,20	6 161,67	0,25	-375,66	-6,10
623250 - Plateforme interne - Hébergement IT	7 976,70	0,28	6 158,62	0,25	1 818,08	29,52
623401 - Cadeaux	311,00	0,01	4 280,00	0,17	-3 969,00	-92,73
624100 - Transports /Achats	36,00		24,00		12,00	50,00
624200 - Transports/Ventes	714,75	0,02	976,28	0,04	-261,53	-26,79
624307 - Frais déplacements FAC	6 595,80	0,23	5 066,58	0,21	1 529,22	30,18
624308 - Frais Dlacements Staglaires/Cdd	3 599,38	0,12			3 599,38	
624309 - Frais déplacements VIG	5 619,02	0,19	2 200,21	0,09	3 418,81	155,39
624312 - Frais déplacements JMN	4 095,53	0,14	4 264,45	0,17	-168,92	-3,96
624313 - Frais déplacements XAD	1 707,50	0,06	1 427,01	0,06	280,49	19,66

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
624315 - Frais Dlacements Brd			62,90		-62,90	-100,00
624321 - Frais Déplacements Admin	1 320,96	0,05	4 644,80	0,19	-3 323,84	-71,56
624322 - Frais dÚplacements AurÚlie BENOIT	2 340,72	0,08			2 340,72	
624323 - Frais dÚplacements Caroline MERLE	5 265,61	0,18			5 265,61	
624391 - Frais dépl DHEM	11 643,59	0,40			11 643,59	
624392 - Frais déplacements GIB	11 338,26	0,39	5 476,91	0,22	5 861,35	107,02
624393 - Frais Dépl Jl Marin	17 771,91	0,61	22 515,43	0,92	-4 743,52	-21,07
624394 - Frais déplacements MAB	10 876,17	0,38	15 344,47	0,63	-4 468,30	-29,12
624395 - Frais déplacements JHI	12 819,61	0,44	11 657,23	0,48	1 162,38	9,97
624396 - Frais déplacements CHL	4 275,25	0,15	2 578,33	0,11	1 696,92	65,81
624399 - Frais déplacements Q.LE	11 685,43	0,40	10 268,67	0,42	1 416,76	13,80
624400 - Transports Admini	301,64	0,01			301,64	
624801 - Frais Dlacements Divers	1 981,14	0,07	303,75	0,01	1 677,39	552,23
624802 - Frais déplacements WEBMASTER	412,18	0,01	55,08		357,10	648,33
625100 - Voyages et déplacements			30,00		-30,00	-100,00
625601 - Missions, réceptions	11 602,96	0,40	13 602,01	0,55	-1 999,05	-14,70
625603 - Réunions / séminaires personnel			1 440,00	0,06	-1 440,00	-100,00
625604 - Frais de MISSION JP SIMON	17 354,84	0,60	17 236,51	0,70	118,33	0,69
625605 - Frais de MISSION B.DELAHAYE			-219,95	-0,01	219,95	-100,00
626001 - Affranchissements	4 147,67	0,14	6 644,03	0,27	-2 496,36	-37,57
626002 - Téléphone, Fax	17 578,38	0,61	15 093,98	0,62	2 484,40	16,46
627000 - Services Bancaires	2 428,68	0,08	1 291,99	0,05	1 136,69	87,98
627001 - Services banc/commissions changes	38,00		20,83		17,17	82,43
627200 - Frais Interépargne	856,95	0,03	398,11	0,02	458,84	115,25
628100 - Cotisations (non prof.)	1 123,30	0,04	1 100,00	0,04	23,30	2,12
628400 - FORMATION DU PERSONNEL			4 536,76	0,18	-4 536,76	-100,00
	412 230,63	14,23	339 974,22	13,86	72 256,41	21,25
VALEUR AJOUTEE	**2 437 834,28**	**84,15**	**2 053 702,43**	**83,72**	**384 131,85**	**18,70**
Subventions d'exploitation						
740000 - Subventions D'Exploitation			4 617,04	0,19	-4 617,04	-100,00
			4 617,04	0,19	-4 617,04	-100,00
Impôts, taxes et verst assimilés						
631200 - Taxes apprents/Trésor Pub	6 666,00	0,23	5 994,00	0,24	672,00	11,21
633000 - Autres Organismes (Imps, Taxes .)			3 868,00	0,16	-3 868,00	-100,00
633300 - Formation continue	10 416,16	0,36	9 744,24	0,40	671,92	6,90
633400 - Effort de construction	3 279,36	0,11			3 279,36	
635100 - CFE CVAE	16 162,00	0,56	15 125,00	0,62	1 037,00	6,86
635140 - Taxes sur les Véhicules de Société	971,00	0,03	414,00	0,02	557,00	134,54
	37 494,52	1,29	35 145,24	1,43	2 349,28	6,68
Charges de personnel						
641100 - Rémunération personnels	935 912,84	32,31	729 171,01	29,72	206 741,83	28,35
641120 - Indemnité Cp			92 084,42	3,75	-92 084,42	-100,00
641200 - Congés payés	1 990,75	0,07	-17 749,71	-0,72	19 740,46	-111,22
641300 - Primes et gratifications	44 405,00	1,53	105 807,40	4,31	-61 402,40	-58,03
641305 - Intéressements Salariés	101 398,00	3,50	83 402,22	3,40	17 995,78	21,58
641308 - Versement PERCO			10 644,56	0,43	-10 644,56	-100,00
641401 - INDEMNITES LICENCIEMENT			54 024,22	2,20	-54 024,22	-100,00
645100 - Cotisations URSSAF	319 750,69	11,04	311 021,40	12,68	8 729,29	2,81
645301 - IRSEA Prémalliance			17 693,30	0,72	-17 693,30	-100,00
645302 - Retraite CADRES CIRICA	73 751,33	2,55	42 215,25	1,72	31 536,08	74,70

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
645304 - Retraite NATIXIS	40 827,32	1,41	43 684,08	1,78	-2 856,76	-6,54
645311 - MSRA EXIST MALAKOFF	19 157,26	0,66	17 744,68	0,72	1 412,58	7,96
645314 - MEDERIC Prévoyance	14 761,45	0,51	16 256,02	0,66	-1 494,57	-9,19
645400 - Assedic	39 857,10	1,38			39 857,10	
645602 - Charges soc/cp	2 748,32	0,09	-15 804,99	-0,64	18 553,31	-117,39
645800 - CH.S/PRIME			-349,00	-0,01	349,00	-100,00
647100 - Abondement	30 372,16	1,05	3 819,94	0,16	26 552,22	695,10
647500 - Médecine du travail	1 857,04	0,06	1 592,50	0,06	264,54	16,61
647510 - CHEQUES DEJEUNER ALL SYST	21 400,00	0,74	20 935,80	0,85	464,20	2,22
647520 - Chèques vacances	899,53	0,03			899,53	
647530 - Frais de transport	1 098,40	0,04			1 098,40	
647540 - Bons Cadeaux	1 417,50	0,05			1 417,50	
649000 - CICE	-45 255,00	-1,56	-33 754,00	-1,38	-11 501,00	34,07
	1 606 349,69	55,45	1 482 439,10	60,43	123 910,59	8,36
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**793 990,07**	**27,41**	**540 735,13**	**22,04**	**253 254,94**	**46,84**
Reprises s/ charges et Transferts						
781740 - Rep/prov dépréciation clients	141 108,25	4,87	4 895,61	0,20	136 212,64	NS
791200 - Rembt Assurance	35,00				35,00	
791202 - REMBT FRAIS DE FORMATION			500,00	0,02	-500,00	-100,00
791203 - REMBT FRAIS DEPLT	39 747,42	1,37	28 568,59	1,16	11 178,83	39,13
791204 - Rembt Frais DÛplt DOM TOM	1 945,88	0,07			1 945,88	
791207 - Rembt Frais Divers	2 042,31	0,07	347,38	0,01	1 694,93	487,92
791401 - Rembt Cpam + Cipra	-1 428,00	-0,05			-1 428,00	
791403 - REMBT IJ COMPL MALAKOFF MED			11 665,25	0,48	-11 665,25	-100,00
	183 450,86	6,33	45 976,83	1,87	137 474,03	299,01
Autres produits						
758000 - Produits divers de gestion courante	108,36		25,41		82,95	326,45
	108,36		25,41		82,95	326,45
Dot. amortissements et provisions						
681110 - Dot/amort. immob. incoporelles	686,09	0,02	25 803,91	1,05	-25 117,82	-97,34
681120 - Dot/amort. immob. corporelles	10 173,69	0,35	7 834,59	0,32	2 339,10	29,86
681740 - Prov Dépréciation Clients	26 293,44	0,91	14 390,01	0,59	11 903,43	82,72
	37 153,22	1,28	48 028,51	1,96	-10 875,29	-22,64
Autres charges						
651900 - Redevance APLIKA	1 080,00	0,04	1 080,00	0,04		
651901 - Redevances Light works RU	10 279,94	0,35	18 726,45	0,76	-8 446,51	-45,10
651902 - Souscription MICROSOFT	3 589,08	0,12	4 571,72	0,19	-982,64	-21,49
651903 - REDEV/COTISATION OPEN ALLIAN	1 906,35	0,07	831,77	0,03	1 074,58	129,19
651905 - Redevance LA DS			75 000,00	3,06	-75 000,00	-100,00
651906 - Souscription Divers	5 183,21	0,18			5 183,21	
651908 - Redev Prise en ligne SHARE IT			532,22	0,02	-532,22	-100,00
651909 - Droits d'utilisation annuels SAGE	9 154,44	0,32	5 830,13	0,24	3 324,31	57,02
651911 - Redevance ALABASTER	100 000,00	3,45	83 333,33	3,40	16 666,67	20,00
651913 - Redevance INFOBAT	99 875,07	3,45			99 875,07	
651914 - Redevance BBS	22 107,00	0,76			22 107,00	
654100 - Pertes Créances irr	138 472,75	4,78			138 472,75	
658000 - Différence de réglements	231,98	0,01	48,80		183,18	375,37
	391 879,82	13,53	189 954,42	7,74	201 925,40	106,30
RESULTAT D'EXPLOITATION	**548 516,25**	**18,93**	**348 754,44**	**14,22**	**199 761,81**	**57,28**

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Quote part résultat en commun						
Produits financiers						
765000 - Escompte obtenu	1,72		34,99		-33,27	-95,08
766000 - Gains De Change			9,83		-9,83	-100,00
768000 - Autres produits financiers	45,70		128,08	0,01	-82,38	-64,32
768002 - Interet S/Cpte Fl.La Ds	606,92	0,02	393,05	0,02	213,87	54,41
768800 - Ecart de conversion EURO	0,41				0,41	
	654,75	0,02	565,95	0,02	88,80	15,69
Charges financières						
661880 - Intérêts des dettes diverses	191,37	0,01			191,37	
666000 - Pertes de change	12,69				12,69	
	204,06	0,01			204,06	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**548 966,94**	**18,95**	**349 320,39**	**14,24**	**199 646,55**	**57,15**
Produits exceptionnels						
771801 - Profits exceptionnels			30 228,33	1,23	-30 228,33	-100,00
787500 - Repris.s/prov.risques charges excep			53 000,00	2,16	-53 000,00	-100,00
			83 228,33	3,39	-83 228,33	-100,00
Charges exceptionnelles						
671200 - AMENDES ET PENALITES	79,00		107,00		-28,00	-26,17
	79,00		107,00		-28,00	-26,17
Résultat exceptionnel	**-79,00**		**83 121,33**	**3,39**	**-83 200,33**	**-100,10**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
695000 - Impôts sur les bénéfices	-107 928,00	-3,73	-151 655,00	-6,18	43 727,00	-28,83
	-107 928,00	-3,73	-151 655,00	-6,18	43 727,00	-28,83
RESULTAT DE L'EXERCICE	656 815,94	22,67	584 096,72	23,81	72 719,22	12,45

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ALL SYSTEMS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 896 126 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 656 816 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arreté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R.123-172 à R.123.208 du Code de commerce.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 8 à 3 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
* Matériel de bureau : 3 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La continuité de l'exploitation

L'appréciation de la continuité d'exploitation par la direction de l'entreprise est fondée sur les hypothèses structurantes suivantes :

En 2017, le chiffre d'affaires de ALL SYSTEMS enregistre une progression de + 18 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution concerne l'ensemble des composantes du CA :

Ø Ventes de licences : + 46 %
Ø Formation : + 59 %

Le poste de maintenance logiciel est également en augmentation, quoique plus modestement, confirmant ainsi le renversement de tendance observé l'an dernier.

Les principaux faits marquants en 2017 sont :

Ø Le déploiement, quoique interrompu pour cause d'imperfections, d'une nouvelle version du logiciel MIAO Cloud 2017. Une version remaniée va être diffusée en 2018.

Ø La montée en puissance des ventes de l'application MIAO design, dont la dernière version permet de réaliser, en plus des images de synthèse intérieures et extérieures en très haute définition, des vues 360 ° et des visites virtuelles.
Rappelons que sa commercialisation se fait sous forme d'abonnement, renforçant ainsi la part récurrente du chiffre d'affaires de la société.

Ø La poursuite des efforts de R & D et d'innovation : refonte du modeleur graphique, maquette numérique du bâtiment (BIM).

Règles et méthodes comptables

Ø La réalisation d'investissements en communication et marketing produits.

ALL SYSTEMS a bénéficié du bon niveau d'activité dans la construction des maisons individuelles, le secteur ayant tiré profit du maintien jusqu'en fin d'année des pleines conditions du prêt à taux zéro et d'autres types d'aides.

Le potentiel de développement de la société reste important à moyen terme.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 45 255 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le CICE permet de réaliser des efforts en matière d'investissement, d'évolution des salaires, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution du fond de roulement.

Immobilisations

IMMOBILISATIONS CADRE A

		Valeur brute Début d'exercice	Augmentations : Réévaluations	Augmentations : Acquisitions
CADRE A				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immos incorporelles	**T**	**314 183**		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions		1 813		
Installations tech., matériel et outillage industriels		729		
Installations générales, agenc. et aménag. divers		73 604		
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		172 621		5 153
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Tota		**248 766**		**5 153**
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Tota				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+II		562 949		5 153

Immobilisations

IMMOBILISATIONS CADRE B

	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
CADRE B				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres postes d'immos incorporelles (II)			**314 183**	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. géné. agenc., aménag., constr.				
213500 - Installations générales			1 813	
			1 813	
Instal. tech., matériel et outillage industriels				
215700 - Agencement, aménagements mat. outi			729	
			729	
Instal. générales, agencemts et aménag. divers				
218100 - Agencement Amenagement Installatio			72 963	
218190 - Aménagement Formation			641	
			73 604	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et info. mobilier				
218300 - Matériel de bureau & informatique			151 854	
218400 - Mobilier			25 920	
			177 774	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			**253 919**	
Immobilisations financières				
Particip. évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immos financières				
Total IV				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)			568 102	

Amortissements

CADRE A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	**309 084**	**686**		**309 770**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménagements co	1 813			1 813
Install. techniques, matériel et outillage industri	729			729
Install. générales, agencements et aménageme	57 925	3 457		61 382
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique , mobilier	161 105	6 717		167 822
Emballages récupérables et divers				
Total III	**221 571**	**10 174**		**231 745**
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	530 655	10 860		541 515

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation	174 170,37	26 293,44	141 108,25	59 355,56
Total	174 170,37	26 293,44	141 108,25	59 355,56
Exploitation		26 293,44	141 108,25	

Etat des créances

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	369 209	369 209	
Autres	588 386	588 386	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 729	17 729	
Total	975 324	975 324	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 641	1 641		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165 486	165 486		
Dettes fiscales et sociales	378 150	378 150		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	25 812	25 812		
Produits constatés d'avance				
Total	571 088	571 088		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés 1 276

Synthèse des charges à payer

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 499,42
Dettes fiscales et sociales	134 178,27
Total	201 677,69

Synthèse des charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	17 729,23
Total	17 729,23

Synthèse des produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 882,54
Autres créances	5 398,25
Disponibilités	652,62
Total	10 933,41

Synthèse fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	762,25
Total	762,25

Notes sur les retraites

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 118 745 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Notes sur les effectifs et le DIF

Effectif

Effectif moyen du personnel : 24 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	18	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	3	
Ouvriers		
Total	24	

Ventilation de l'IS

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	548 966,94	-107 928,00	656 894,94
+ Résultat exceptionnel	-79,00		-79,00
Résultat comptable	548 887,94	-107 928,00	656 815,94

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)
(**) Majoré du montant du CICE
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Notes sur les capitaux propres

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 166 700,00 euros décomposé en 1 667 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Liasse fiscale

2050 - Bilan Actif

(1) **BILAN - ACTIF** DGFIP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 26 boulevard des Frères Désaire 38170 SEYSSINET PARISET — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 3 6 0 4 2 6 1 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2017

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	309 770	AG	309 770	
		Fonds commercial (1)	AH	762	AI	762	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	3 651	AK	762	2 888
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	1 812	AQ	1 812	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	728	AS	728	
		Autres immobilisations corporelles	AT	251 377	AU	229 203	22 174
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	568 102	BK	543 039	25 062
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	369 208	BY	57 831	311 377
		Autres créances (3)	BZ	588 386	CA		588 386
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	200 000	CE		200 000
		Disponibilités	CF	753 570	CG		753 570
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	17 729	CI		17 729
		TOTAL (III)	CJ	1 928 894	CK	57 831	1 871 063
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 496 996	1A	600 870	1 896 126

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations — Stocks : — Créances .

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2051 - Bilan Passif avant répartition

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFIP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 166 700)	DA	166 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	143 729
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	16 670
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	341 122
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	656 815
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 325 037
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 641
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 275
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	165 485
	Dettes fiscales et sociales	DY	378 149
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	24 536
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	571 088
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 896 126

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	571 088
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 641

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste) DGFiP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	10 946	FB	FC	10 946
	Production vendue : biens *	FD	669 569	FE	FF	669 569
	Production vendue : services *	FG	2 216 573	FH	FI	2 216 573
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 897 090	FK	FL	2 897 090
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	183 450
	Autres produits (1) (11)				FQ	108
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 080 649
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	2 246
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	9 935
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	447 073
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	37 494
	Salaires et traitements*				FY	1 083 706
	Charges sociales (10)				FZ	522 643
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA	10 859
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	26 293
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	391 879
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 532 133
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	548 516
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	654
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	654
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	191
	Différences négatives de change				GS	12
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	204
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	450
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	548 966

(RENVOIS . voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** — DGFiP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	79
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	79
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(79)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(107 928)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 081 304
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 424 488
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	656 815

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	42 342
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	253 175
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	79	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Charges et produits exceptionnels

SAS ALL SYSTEMS

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous ☐

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	79
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	79
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Cegid Group

2054 - Immobilisations

(5) IMMOBILISATIONS — DGFIP N° 2054 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		DE		DJ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	314 183	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants LJ	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants MI	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants MJ	KP	1 812	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants MK	KS	728	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	73 603	KW		KX	
		Matériel de transport*		KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	172 621	LC		LD	5 152
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	248 765	LO		LP	5 152
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV	
	TOTAL IV			LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	562 949	ØH		ØJ	5 152

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW	314 183	IX
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY		LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB		MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	1 812	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	728	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	73 603	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ		MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	177 773	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA		NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE		NF
	TOTAL III	IY		NG	NH	253 918	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7		ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F		2G
	TOTAL IV	I3		NJ	NK		2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL	568 102	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

2018
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 – col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 – col 2) – col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE ...	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE. =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2055 - Amortissements

(6) AMORTISSEMENTS DGFiP N° 2055 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	309 083	PF	686	PG		PH	309 770	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	1 812	PW		PX		PY	1 812	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	728	QA		QB		QC	728	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	57 925	QE	3 456	QF		QG	61 381	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	161 104	QM	6 716	QN		QO	167 821	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	221 571	QV	10 173	QW		QX	231 744	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	530 655	ØP	10 859	ØQ		ØR	541 514	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NU+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NV)						NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2056 - Provisions inscrites au bilan

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	LJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A	1 524	6B		6C		6D	1 524	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	172 645	6U	26 293	6V	141 108	6W	57 831	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	174 170	TY	26 293	TZ	141 108	UA	59 355	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	174 170	UB	26 293	UC	141 108	UD	59 355	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	26 293	UF	141 108			
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	129 983		129 983		
	Autres créances clients	UX	239 225		239 225		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	822		822		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	5 398		5 398		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	275 264		275 264		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	43 630		43 630		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	263 272		263 272		
Charges constatées d'avance		VS	17 729		17 729		
TOTAUX		VT	975 324	VU	975 324	VV	
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 641	1 641		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	165 485	165 485		
Personnel et comptes rattachés		8C	173 343	173 343		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	194 380	194 380		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 498	4 498		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 927	5 927		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 275	1 275		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	24 536	24 536		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	571 088	VZ 571 088		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	1 275
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL — DGFiP N° 2058-A 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2017

I. RÉINTÉGRATIONS

				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	656 815
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	1 090
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 090		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	BA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		XW	79
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	79	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						IB	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	657 984

II. DÉDUCTIONS

				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	119
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%						WP	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprises d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3			
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	GV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	IF			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	153 183
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	153 302

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	504 682	XJ
	déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	504 682	XO

Cerfa Group

2058A - Détermination du résultat fiscal

(lignes 1 à 2)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL **N° 2058-A**

Désignation

SAS ALL SYSTEMS

II - DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
Libellé	Montant
CIR 2017 (CIR 267 200 - IS 159 272)	107 928
CICE 2017	45 255

Cegid Groop

2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES** DGFiP N° 2058-B 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	109 125

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis Al 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
TVS	9K		9L	119
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A .	YN	ligne WI	YO	119 ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)	XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** — DGFIP N° 2058-C 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	157 026
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	584 096
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	741 122

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	341 122
Dividendes	ZE	400 000
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	741 122

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS

– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail)	J7		YQ	
– Engagements de crédit–bail immobilier			YR	
– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	

DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

– Sous–traitance			YT	34 843
– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	JB		XQ	73 498
– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	1 237
– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	72 884
– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	1 123	ST	264 610
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	447 073

DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES

– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	16 162
– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	21 332
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	37 494

T.V.A.

– Montant de la T.V.A. collectée	YY	558 074
– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	108 875

DIVERS

– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *			ØB	982 309
– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
– Numéro du centre de gestion agréé *	XP			
– Filiales et participations: (Liste en 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0 : 0
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

REGIME DE GROUPE *

Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale : JH — N° SIRET de la société mère du groupe : JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe)

Cegid Group

2059A - Détermination des plus ou moins values

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFIP **N° 2059-A 2018**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Néant [x] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations* 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction réanduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A	plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B	plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
	CADRE C	autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Cegid Group

2059B - Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion ou d'apport

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT** DGFiP N° 2059-B 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	sur 3 ans au titre de N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2059C - Suivi des moins-values à long terme

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME — DGFIP N° 2059-C 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 %(1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 %(1) ⑤	⑥	col ⑦ - ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2059D - Affectation des plus values à long terme

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise SAS ALL SYSTEMS — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5•,6•,7• alinéas de l'art. 39-1-5• du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

(16) CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALL SYSTEMS — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois : 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 897 090
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	2 897 090
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	43 735
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	43 735
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	12 182
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	382 486
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	391 647
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante	OY	
TOTAL 3	OJ	786 316
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 154 509
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n° 1329–AC et 1329–DEF).	SA	2 154 509

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	
Effectifs au sens de la CVAE			EY	
Période de référence	GY	/ /	GZ	/ /
Date de cessation			HR	/ /

VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel	YP	24
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2059F - Composition du capital social

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP N° 2059-F 2018

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 3 8 3 6 0 4 2 6 1 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ALL SYSTEMS

ADRESSE (voie) 26 boulevard des Frères Désaire

CODE POSTAL 38170 VILLE SEYSSINET PARISET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 667
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ALABASTER

N° SIREN (si société établie en France) 815352315 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 667

Adresse : N° 9 Voie boulevard d'Auteuil

Code Postal 92100 Commune BOULOGNE BILLANCOURT Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2059G - Filiales et participations

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFIP N° 2059-G 2018

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 38360426100016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ALL SYSTEMS

ADRESSE (voie) 26 boulevard des Frères Désaire

CODE POSTAL 38170 VILLE SEYSSINET PARISET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS — N° 2065-SD 2018

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-2 *quinquies* C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social
SAS ALL SYSTEMS	
SIRET 3 8 3 6 0 4 2 6 1 0 0 0 1 6	
Adresse du principal établissement.	Ancienne adresse en cas de changement:
26 boulevard des Frères Désaire 38170 SEYSSINET PARISET	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Edition de logiciels applicatifs — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal** Bénéfice imposable à 33,1/3 % : 429 682 — Bénéfice imposable à 28% : 36 880 — Déficit : 0

Bénéfice imposable à 15 % : 38 120

2 **Plus-values**

PV à long terme imposables à 15 % — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées art. 238 *quindecies*

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* — Jeunes entreprises innovantes — Zones franches urbaines — Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* — Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* — Autres dispositifs — Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre-mer :**

Dans le secteur productif, art. 244 quater W — Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné — Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du professionnel de l'expertise comptable : SA SFECO GESTION INTERNE
10 rue des Nonnains d'Hyères 75004 PARIS — Tél : 01.40.06.95.95

– du conseil Tél :

– de l'association agréée Tél :

– N° d'agrément de l'AA :

Cegid Group

2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD 2018

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions[1]	Payées par la société elle-même	a	400 000	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)[2]				(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus[3]				(e)	
				(f)	
				(g)	
				(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI[4]				(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)	400 000
Montant des revenus répartis[5]				Total (a à h)	400 000

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, rembourse-ments forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées.				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés[6]		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages[6]		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

2069A - Crédit d'impôt Recherche

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

N° 2069-A-SD
Dépenses engagées au titre de 2017

Ce formulaire ne doit plus être envoyé au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises par la DGFiP.

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé	

Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
26 boulevard des Frères Désaire 38170 SEYSSINET PARISET	

Exercice ouvert le [1]	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	
Activités	A5	Code NACE	SIREN	

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*	CX	☐
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069–A–SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe *(à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)*	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en N–1	AZ	☐

• Entreprises nouvelles créées en N–1	BZ	☐	*Préciser la date de début d'activité (cf notice)*					
• PME au sens communautaire*	KZ	X	*Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)* LIE					
• Chiffre d'affaires HT	DZ	2 897 090						
• Nombre de salariés	CZ	24	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	7			
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	☐	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 *sexies* A du CGI)*	GZ	☐

**Cocher la case correspondante*

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2017
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	5 829
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche *(sauf dépenses lignes 4 et 5)*	3	586 977
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs *(à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt–quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)*	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %)] + ligne 5	6	297 860

[1] Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Cegid Group

2069A - Crédit d'impôt Recherche

N° 2069-A-SD

Montant total des dépenses de fonctionnement : *(ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)*	7	890 666
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation *(à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)*	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise *(ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)*	14	890 666

DÉPENSES DE SOUS – TRAITANCE *(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069–A–2–SD)*		**ANNÉE CIVILE 2017**
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux,[2] aux instituts techniques agricoles ou agro–industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale[3], **avec un lien de dépendance :** en France :	15a	
à l'étranger[4]	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux,[2] aux instituts techniques agricoles ou agro–industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale[3], **sans lien de dépendance** *(indiquer le double du montant)* en France :	16a	
à l'étranger[4] :	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : *(ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)*	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés **avec un lien de dépendance** en France :	18a	
à l'étranger[4] :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés **sans lien de dépendance** en France :	19a	
à l'étranger[4] :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : *(ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)*	20	
Plafonnement des opérations de sous–traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés *Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité*	21	
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS–TRAITANCE		
Total des opérations de sous–traitance : *(ligne 17 + ligne 21)*	22	

[2] Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master : sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

[3] La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016–1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

[4] Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Cegid Group

2069A - Crédit d'impôt Recherche

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : *Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23* *Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23* *Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21*	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance *(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 – ligne 23))*	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance *– Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25* *– Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25* *– Sont complétées les lignes [(15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25*	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements *Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26* *Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26*	26	

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		**ANNÉE CIVILE 2017**
Montant des dépenses de recherche *(ligne 14+ ligne 26)*	27	890 666
Montant des subventions publiques remboursables ou non [5]	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt[6]	29	
Montant des remboursements de subventions publiques[7]	30	
Montant net total des dépenses de recherche ***(ligne 27 – ligne 28a – ligne 28b – ligne 29 + ligne 30)***	31a	890 666
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II – DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		**ANNÉE CIVILE 2017**
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection *(ligne 32 + ligne 33)*	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non [5]	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt [6]	36	
Montant des remboursements de subventions publiques[7]	37	
Montant net total des dépenses de collection ***(ligne 34 – ligne 35 – ligne 36 + ligne 37)***	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	

MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION ***(ligne 31a + ligne 38a)***	39a	890 666
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

[5] Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

[6] Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

[7] Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Cegid Group

2069A - Crédit d'impôt Recherche

III – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION		
A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €		
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche *(report de la ligne 31a)*	40a	890 666
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt *[(ligne 40a – ligne 40b) x 30 % + ligne 40b x 50 %]* [1]	41	267 200
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 87a)*	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche *(ligne 41 + ligne 42)*	43a	267 200
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection *(report de la ligne 38a)*	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre-mer *(report de la ligne 38b)*	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement *[(ligne 44a – ligne 44b) x 30 % + ligne 44b x 50%]* [1]	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 87b)*	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides *(ligne 45 + ligne 46)*	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	47b	
Montant des aides de *minimis* accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé *(ligne 47a + ligne 48)*	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : *Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a* *Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a* *Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € – montant ligne 48)*	50a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	50b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection *(ligne 43a + ligne 50a)*	51a	267 200
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer *(ligne 43b + ligne 50b)*	51b	
B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €		
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € *(montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)*	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche *[(l. 52a – l. 52b) x 30 % + l. 52b x 50%]* [1]	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € *(ligne 31a – 100 000 000 €)*	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € *(ligne 54 x 5%)*	55	
Montant total du crédit d'impôt *(ligne 53 + ligne 55)*	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 87a)*	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche *(ligne 56 + ligne 57)*	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	58b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible *(100 000 000 € – ligne 52a)*	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise *[(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 – Dépenses portées ligne 59 b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %]* [1]	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible *[(ligne 59a – ligne 60)>0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a – ligne 60) x 5 %]*	62	

[1] Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Cegid Group

2069A - Crédit d'impôt Recherche

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement *(ligne 61 + ligne 62)*	63	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 87b)*	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides *(ligne 63 + ligne 64)*	65	
Montant des aides *de minimis* accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé *(ligne 65 + ligne 66)*	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : *Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a* *Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65* *Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € – montant ligne 66)*	68a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection *(ligne 58a + ligne 68a)*	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM *(ligne 58b + ligne 68b)*	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2017
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement *[(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)]*	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise *(ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)*	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement *(ligne 76 dans la limite de 400 000 €)*	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non [9]	78	
Pour les sous–traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt [10]	80	
Montant des remboursements de subventions publiques [11]	81	
Montant net des dépenses d'innovation *(ligne 77 – ligne 78 – ligne 79 – ligne 80 + ligne 81)*	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre–mer	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a – ligne 82b)) x 20 % + ligne 82b x 40%] [12]	83	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 87c)*	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation *(ligne 83 + ligne 84)*	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	267 200
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

[9] Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI–BIC–RICI–10–10–30–20 § 10).

[10] Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

[11] Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

[12] Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre–mer

Cegid Group

2069A - Crédit d'impôt Recherche

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		87a		87b		87c	

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		88a		88b		88c	

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE[13]

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés ligne 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-3 Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89	

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

[13] S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG

Cegid Group

2069A - Crédit d'impôt Recherche

Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-A-2-SD
Dépenses engagées au titre de 2017

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE - ETAT ANNEXE

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé	

Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
26 boulevard des Frères Désaire 38170 SEYSSINET PARISET	

Exercice ouvert le	01/01/2017		et clos le	31/12/2017	
Activités	A5	Code NACE		SIREN	

Remplir le tableau ci-dessous en indiquant, opérateur par opérateur (organisme de recherche public ou privé auquel la société a confié des opérations de recherche), les informations suivantes :
(* : Cochez la case correspondante).

LISTE DES OPERATEURS			DISPOSITIF*		SOUS-TRAITANCE
SIREN	Dénomination	Adresse	CIR	CII	Montant des dépenses de sous-traitance confiées à l'organisme

Cegid Group

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 *quater* C du code général des impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2017

N° 2079-CICE-FC-SD
(2018)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069–RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2017	Clos le	31/12/2017

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	38360426100016
SAS ALL SYSTEMS 26 boulevard des Frères Désaire 38170 SEYSSINET PARISET	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☐	**Désignation et adresse de la société mère :**	N° SIREN de la société mère

I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2017
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre–mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM *(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,*[1] *hors rémunérations versées dans les DOM)*	1	646 504
Montant du crédit d'impôt *(ligne 1 x 7 %)*	2	45 255
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141–30 du code du travail[2] (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141–30 du code du travail ((ligne 3a x 7 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré *(ligne 2 + ligne 3b)*	4	45 255
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre–mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre–mer (ligne 5 x 9%)[3]	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre–mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141–30 du code du travail[4] (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141–30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre–mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	

Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 12)*	9	
Montant total du crédit d'impôt *(ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)*	10	45 255
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre–mer	11	

[1] Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.
[2] Cf. § 55 du BOI–BIC–RICI–10–150–20
[3] Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre–mer, le taux est fixé à 9 %
[4] Cf. § 55 du BOI–BIC–RICI–10–150–20

Cegid Group

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance"en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
			TOTAL	

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV–1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote–part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) *(report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)*	13	45 255
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement [5]	14	
Montant du crédit d'impôt disponible *Reporter en ligne 15 :* *– le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif;* *– zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro*	15	45 255
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote–part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) *(ligne 12 du cadre II + ligne 15)*	16	45 255

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe *(totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)*	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement[3]	18	
Montant du crédit disponible *Reporter en ligne 19 :* *– le résultat du calcul (ligne 17– ligne 18) s'il est positif;* *– zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro*	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote–part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) *[(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]*	20	

[5] Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

Cegid Group

2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

IV–2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés *(dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)*	21	45 255
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573–SD	22	

– Pour les sociétés hors régime de groupe :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572–SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572–SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD.

IV–3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042–C–PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Cegid Group

Certifié conforme
Le Président

"ALL SYSTEMS"
S.A.S. au capital de 166 700 €
Siège social : 26 boulevard des Frères Desaire
38170 SEYSSINET-PARISET

R.C.S. Grenoble B 383.604.261

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un juin à 10 h 00, au siège social,

La SAS ALABASTER, associé unique de la SAS ALL SYSTEMS, société par actions simplifiée unipersonnelle,

Après avoir exposé que :

Monsieur Jean-Pierre SIMON, Président, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2017 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été tenus à la disposition des commissaires dans les délais légaux.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- l'affectation du résultat ;
- la constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- pouvoirs.

Première décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président relatif à l'exercice clos le 31/12/2017, approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 656 815,94 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à un montant de 656 815,94 € :

- Distribution de dividendes 400 000,00 €
- Autres réserves 256 815,94 €

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour, en fonction de la trésorerie.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit, au profit des associés personnes physiques, à l'abattement prévu à l'article 158,3, 2° du Code général des impôts, calculé sur la totalité de son montant.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons les dividendes mis en paiement au titre des 3 exercices précédents :

Exercice	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
Année 2016	NEANT	NEANT	400 000
Année 2015	NEANT	NEANT	1 000 000
Année 2014	NEANT	NEANT	700 000

Troisième décision

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, l'actionnaire unique prend acte des conventions conclues au cours de l'exercice et qui feront l'objet d'un report sur le registre des décisions.

Quatrième décision

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, statuant conformément aux dispositions statuaires, décide que le Président continuera à avoir droit sur justificatif au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

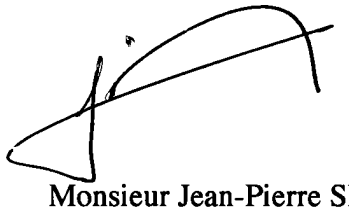
Cinquième décision

L'assemblée générale en application des dispositions de l'article 225-129-6 du Code de Commerce, décide de ne pas procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise dans la limite du seuil de détention par les salariés de 3 % du capital de la société.

Sixième résolution

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.



Monsieur Jean-Pierre SIMON
Président

Certifié conforme
le Président

"ALL SYSTEMS"
S.A.S. au capital de 166 700 €
Siège social : 26 boulevard des Frères Desaire
38170 SEYSSINET-PARISET

R.C.S. : Grenoble B 383.604.261

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2018

Rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice, soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, à savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), ainsi que tous documents ou renseignements s'y rapportant ;

- le texte des résolutions, que nous proposons à votre vote.

L'inventaire a été mis à votre disposition, au siège social, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

Nous résumons, ci-après, les informations qui nous paraissent les plus importantes.

I - RESUME DE L'ACTIVITE

Le chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé s'est élevé à 2 897 090 € contre 2 453 064 € pour l'exercice 2016.

Le détail des charges d'exploitation de l'exercice, hors amortissements et provisions, est le suivant :

	Exercice 2016	Exercice 2017
- Achats de marchandises	2 142 €	2 246 €
- Variation de stock marchandises	- €	- €
- Achat de matières premières	3 580 €	9 936 €
- Autres achats et charges externes	393 640 €	447 074 €
- Impôts et taxes	35 145 €	37 495 €
- Salaires et traitements	1 057 384 €	1 083 707 €
- Charges sociales	425 055 €	522 643 €
- Dotations aux amortissements	33 639 €	10 860 €
- Dotations aux dépréciations sur AC	14 390 €	26 293 €
- Provisions pour risques et charges	- €	- €
- Autres charges	189 954 €	391 880 €

Le résultat d'exploitation s'établit à 548 516 €.

Le résultat net après le résultat financier et le crédit d'impôt recherche présente un bénéfice de 656 815,94 €.

II - COMPTES ANNUELS - ETATS FINANCIERS

Le bilan et le compte de résultat ont été établis selon les méthodes d'évaluation en vigueur.

A - BILAN

L'actif immobilisé, en valeur nette, s'élève à 25 063 € au 31 décembre 2017 contre 30 770 € lors de l'exercice précédent.

L'actif circulant s'élève à 1 871 063 € contre 1 440 420 € pour l'exercice 2016.

Les capitaux propres s'élèvent à 1 325 038 € contre 1 068 222 € lors de l'exercice précédent.

Cette variation est constituée des résultats de l'exercice 2017 d'un bénéfice de 656 815,94 € diminué d'une distribution de dividendes de 400 000 €.

Les dettes totalisent 571 088 € et sont constituées des :

• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 641 €
• Emprunts et dettes financières divers	1 276 €
• Dettes fournisseurs	165 486 €
• Dettes fiscales et sociales	378 150 €
• Autres dettes	24 536 €
• Produits constatés d'avance	- €

B - COMPTE DE RESULTAT

Il dégage un bénéfice de 656 815,94 €. L'analyse des soldes intermédiaires de gestion se présente ainsi :

	2016	2017
• Valeur ajoutée	2 053 702 €	2 437 834 €
• Excédent brut d'exploitation	540 735 €	793 990 €
• Résultat courant	349 320 €	548 967 €
• Résultat net	584 097 €	656 816 €

C - ANNEXE

La description des règles et méthodes comptables utilisées et les informations sur le bilan et le compte de résultat mentionnées dans ladite annexe n'appellent aucune précision complémentaire. Ce document a été établi conformément aux prescriptions légales.

III - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de 656 815,94 € comme suit :

- Distribution de dividendes : 400 000,00 €
- Autres réserves : 256 815,94 €

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour, en fonction de la trésorerie.

IV – DISTRIBUTION ANTERIEURE DE DIVIDENDES

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit, sur option à l'imposition au barème progressif au profit des associés personnes physiques, à l'abattement prévu à l'article 158,3, 2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons les dividendes mis en paiement au titre des 3 exercices précédents :

Exercice	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à la l'abattement**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
Année 2016	NEANT	NEANT	400 000
Année 2015	NEANT	NEANT	1 000 000
Année 2014	NEANT	NEANT	700 000

V - INFORMATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Nous vous précisons que les conventions visées à l'article L. 225.38 du Code de Commerce ont été portées à la connaissance de votre Commissaire aux Comptes.

VI - INFORMATIONS DIVERSES PREVUES PAR LA LOI

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal (article 223 quater du C.G.I.).

Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008, nous vous informons des délais de règlement de nos fournisseurs et clients au 31 décembre 2017 à savoir :

FOURNISSEURS	TOTAL
- De 1 à 30 jours	16 245 €
- De 31 à 60 jours	6 239 €
- De 61 à 90 jours	0
- De 91 jours et plus	10 364 €
TOTAL	**32 848 €**

CLIENTS	TOTAL
- De 1 à 30 jours	80 618 €
- De 31 à 60 jours	27 552 €
- De 61 à 90 jours	69 123 €
- De 91 jours et plus	73 369 €
TOTAL	**250 662 €**

VII – ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Une part importante des dépenses de la Société est consacrée à des travaux de recherche et développement indispensables pour maintenir la qualité de ses logiciels au meilleur niveau technologique.

VIII - PERSPECTIVES D'AVENIR

L'appréciation de la continuité d'exploitation par la direction de l'entreprise est fondée sur les hypothèses structurantes suivantes :

En 2017, le chiffre d'affaires de ALL SYSTEMS enregistre une progression de + 18 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution concerne l'ensemble des composantes du CA :

- Ventes de licences : + 46 %
- Formation : + 59 %

Le poste de maintenance logiciel est également en augmentation, quoique plus modestement, confirmant ainsi le renversement de tendance observé l'an dernier.

Les principaux faits marquants en 2017 sont :

- Le déploiement, quoique interrompu pour cause d'imperfections, d'une nouvelle version du logiciel MIAO Cloud 2017. Une version remaniée va être diffusée en 2018.

- La montée en puissance des ventes de l'application MIAO design, dont la dernière version permet de réaliser, en plus des images de synthèse intérieures et extérieures en très haute définition, des vues 360 ° et des visites virtuelles.
 Rappelons que sa commercialisation se fait sous forme d'abonnement, renforçant ainsi la part récurrente du chiffre d'affaires de la société.

- La poursuite des efforts de R & D et d'innovation : refonte du modeleur graphique, maquette numérique du bâtiment (BIM).

- La réalisation d'investissements en communication et marketing produits.

ALL SYSTEMS a bénéficié du bon niveau d'activité dans la construction des maisons individuelles, le secteur ayant tiré profit du maintien jusqu'en fin d'année des pleines conditions du prêt à taux zéro et d'autres types d'aides.

Le potentiel de développement de la société reste important à moyen terme.

IX - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

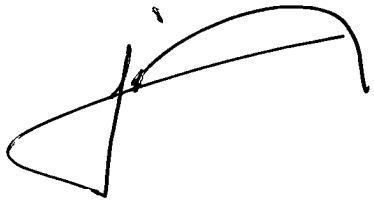
Aucun événement notable ou de caractère exceptionnel n'est intervenu depuis l'arrêté des comptes de l'exercice qui est soumis à votre approbation à l'exception de l'option prise pour une intégration fiscale avec la Société ALABASTER et qui sera effective au titre de l'exercice clos au 31/12/2018.

X – AUTRES DISPOSITIONS

Vous serez appelé à vous prononcer sur les dispositions de l'article 225-129-6 du Code de Commerce prévoyant une consultation triennale relative à une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise dans la limite du seuil de détention par les salariés de 3 % du capital de la société. Nous vous invitons à ne pas y consentir.

Fait Seyssinet-Pariset, le 31 mai 2018.

LE PRESIDENT



Certifié conforme
Le Président

"ALL SYSTEMS "
SAS au capital de 166 700 Euros
Siège social : 26 boulevard des Frères Desaire
38170 SEYSSINET-PARISET
R.C.S. GRENOBLE 383 604 261

ETAT DES CONVENTIONS

Les conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice :

INTEGRATION FISCALE

A la suite des options formulées par lettre du 15/11/2017, la Société "ALL SYSTEMS" se trouve placée depuis le 1er janvier 2018 sous le régime de l'intégration fiscale sous l'égide de la Société "ALABASTER".

Les conventions antérieures ont poursuivi leurs effets :

CONVENTION DE MANAGEMENT « ALL SYSTEMS » « ALABASTER »

Aux termes d'un contrat sous seing privé en date du 17/02/2016 a été conclu entre les sociétés « ALABASTER » et « ALL SYSTEMS » un contrat de management pour un montant forfaitaire annuel de 100 000 € HT.

CONVENTION DE GESTION DE TRESORERIE " ALL SYSTEMS " "ALABASTER"

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 1/03/2016 a été conclu entre les sociétés "ALABASTER " (société holding) et " ALL SYSTEMS" (filiale) une convention de trésorerie intra groupe d'une durée indéterminée, autorisant la Société "ALABASTER " à organiser la gestion de la trésorerie de la Société " ALL SYSTEMS".

Cette convention prévoit que les avances de trésorerie faites porteront intérêt au taux de 0,5 % dans la limite maximale de la moyenne annuelle des taux de rendement brut à l'émission des obligations des sociétés privées.

Les intérêts servis au cours de l'exercice par la Société "ALABASTER" à la société "ALL SYSTEMS" se sont élevés à SIX CENT SIX EUROS ET QUATRE-VINGT DOUZE CENTIMES (606,92 €).

Fait à Seyssinet-Pariset, le 31/05/2018.

Le Président